

2020-2021

# Redonner de la richesse aux Québécois

Mémoire pré-budgétaire présenté au  
Ministère des Finances du Québec

**Renaud Brossard**

Fédération canadienne des contribuables

## À propos de la Fédération canadienne des contribuables



### Fédération canadienne des contribuables

501 - 2201 11th Ave  
Regina, SK S4P 0J8

**Renaud Brossard,**  
Directeur Québec

514-743-2883  
rbrossard@contribuables.ca

La Fédération canadienne des contribuables (FCC) est un organisme à but non-lucratif, non-partisan, de défense des citoyens, qui lutte pour moins d'impôts, moins de gaspillage et plus d'imputabilité au gouvernement. La FCC a été fondée en Saskatchewan en 1990 lorsque l'*Association of Saskatchewan Taxpayers* et la *Resolution One Association of Alberta* ont joint leurs forces afin de créer une association nationale de défense des contribuables. Aujourd'hui, la FCC a plus de 225 000 supporters à travers le pays.

La FCC a un bureau fédéral à Ottawa, ainsi que des bureaux régionaux en Colombie-Britannique, en Alberta, dans les Prairies (SK et MB), en Ontario, au Québec et dans le Canada Atlantique (NB, PE, NS et NL). Les bureaux régionaux de la FCC font de la recherche et des activités en lien avec leur mission de défense des contribuables de leurs régions, en plus de leur rôle de représentants locaux d'initiatives pancanadiennes.

Les bureaux régionaux de la FCC font des centaines d'entrevues à chaque mois, tiennent des conférences de presse et émettent régulièrement des communiqués de presse, lettres d'opinion et autres publications au nom de tous les supporters de la FCC. La publication phare de la FCC, le magazine *The Taxpayer* (en anglais seulement) est publié quatre fois par année. Les courriels *Info-action* sont envoyés au fur et à mesure que des enjeux font surface. Les bureaux de la FCC envoient aussi des commentaires semi-hebdomadaires à plus de 800 médias et personnalités publiques dans l'ensemble du pays.

Chaque contribuable canadien supportant la mission de la Fédération canadienne des contribuables **peut, gratuitement, devenir l'un de nos sympathisants** en s'inscrivant à notre liste d'envoi **Info-action**. **Les sympathisants ayant fait un don** peuvent aussi recevoir notre publication phare, le **magazine *The Taxpayer*** (en anglais), publié 4 fois par an.

La Fédération canadienne des contribuables est un organisme indépendant, sans affiliation institutionnelle ou partisane. Il est prohibé pour ses employés et membres du conseil d'administration d'être membres de partis politiques. En 2017-2018, la **Fédération a amassé 5,1 millions de dollars grâce à 31 205 dons**. Les dons effectués à la FCC ne sont pas déductibles d'impôt.

## Table des matières

<b>À Propos de la Fédération canadienne des contribuables</b>	
<b>Sommaire exécutif</b>	<b>1</b>
<b>1 – Moins de taxes</b>	<b>2</b>
1.1 – Diminuer le taux marginal d'imposition des deux premières tranches de revenu	<b>2</b>
1.2 – Mettre fin à l'application de la TVQ sur les taxes spécifiques	<b>3</b>
1.3 – Mettre fin à la pratique de calculer le prix minimum estimé de l'essence	<b>3</b>
1.4 – S'opposer à la création d'une nouvelle taxe kilométrique	<b>5</b>
<b>2 – Moins de gaspillage</b>	<b>6</b>
2.1 – Ramener la taille de l'appareil administratif québécois à un niveau raisonnable	<b>6</b>
2.2 – Rétablir un environnement compétitif sain en éliminant les subventions aux entreprises	<b>7</b>
2.3 – Protéger les contribuables contre les aléas du marché en négociant des pensions à cotisation déterminées pour les employés gouvernementaux	<b>7</b>
<b>3 – Plus d'imputabilité</b>	<b>9</b>
3.1 – Implanter une liste de la transparence salariale	<b>9</b>
3.2 – Implanter un mécanisme de divulgation proactive des dépenses des élus	<b>9</b>
3.3 – Soumettre les entreprises et organismes obtenant des subventions à la Loi sur l'accès aux documents	<b>10</b>

## Sommaire exécutif

L'écrivain français Antoine de Saint-Exupéry disait que la perfection est achevée non pas lorsqu'il n'y a plus rien à ajouter, mais bien lorsqu'il n'y a plus rien à ôter. C'est cette même philosophie qui a guidé la production de ce mémoire. Un budget parfait en est un où chaque item joue un rôle crucial, s'assurant de limiter autant que possible la ponction dans les poches des contribuables, tout en maximisant le retour qu'ils obtiennent sur chaque dollar dépensé pour soutenir l'appareil gouvernemental.

Afin de tendre vers cet objectif d'un budget optimal, nous proposons trois axes de réflexion : moins de taxes, moins de gaspillage et plus d'imputabilité. Moins de taxes parce qu'un budget optimal ne doit se limiter qu'à percevoir ce qui est nécessaire pour financer ses dépenses. Moins de gaspillage parce qu'un budget optimal doit maximiser le retour obtenu pour chaque dollar perçu dans les poches des contribuables. Et plus d'imputabilité afin de permettre aux contribuables de s'assurer que le gouvernement gère bien leur argent. Dans le cadre de ce mémoire pré-budgétaire, nous proposons au gouvernement dix mesures allant en ce sens.

En s'attaquant aux interventions de l'État ayant un impact financier négatif direct sur les poches des contribuables, nous visons une réduction des ponctions directes et indirectes de l'État de l'ordre de 3,9 milliards de dollars pour la prochaine année en cours. Ces réductions, à terme, permettront d'augmenter le revenu disponible des ménages québécois et de leur permettre d'investir leur argent dans leurs propres besoins, tels qu'ils les ont identifiés.

En s'attaquant aux dépenses superflues de l'État, ou à celles démontrant un fort risque de dérapage financier, nous cherchons à assurer une viabilité à long terme au gouvernement, sans risquer d'augmenter indûment la pression fiscale exercée sur les Québécois et Québécoises. Un gouvernement dont la viabilité financière est assurée est ultimement un gouvernement durable, prêt à surmonter les défis futurs sans s'attaquer au revenu disponible des ménages. À terme, les quatre mesures présentées dans cette section représentent une économie annuelle de 3,3 milliards de dollars.

En assurant une plus grande imputabilité au sein de notre appareil étatique, nous souhaitons permettre aux Québécois et Québécoises de participer au processus de vérification des pratiques gouvernementales. En rendant davantage d'information accessible publiquement, nous permettons de faciliter le travail de chien de garde des journalistes et groupes citoyens. Bien que les trois mesures recommandées n'aient aucun impact positif ou négatif notoire estimé quant aux dépenses et aux revenus du gouvernement, nous sommes certains que ceux-ci aideront à l'épargne de deniers publics.

# 1 – Moins de taxes

Étude après étude, année après année, il demeure clair que les Québécois et Québécoises sont encore et toujours parmi les plus imposés du continent nord-américain. Impôts, taxes de vente, taxes sur la masse salariale, taxes spécifiques et permis, tous les moyens semblent bons pour satisfaire l'appétit éléphantique de la machine gouvernementale. Après que le fisc y soit passé, les comptes de banque des contribuables québécois n'ont plus qu'une maigre pitance.

Au cours de la dernière campagne électorale, le Premier ministre a su reconnaître ce problème, et a promis de remettre de l'argent dans les portefeuilles des Québécois et Québécoises. Remettre de l'argent dans les portefeuilles des citoyens est un objectif louable, et la meilleure manière d'y arriver est de prendre moins d'argent dans leurs portefeuilles.

Les quatre mesures suivantes proposeront des manières directes et indirectes que nous recommandons au gouvernement d'utiliser afin de donner un peu de répit aux portefeuilles de la population québécoise. Les manières directes relèvent de taxes et impôts perçus par le gouvernement du Québec et placées dans le fonds consolidé du gouvernement, tandis que les manières indirectes relèvent de politiques publiques provoquant une hausse des prix de certains biens, revenant effectivement à une taxation indirecte, voire une rente, pour certaines industries.

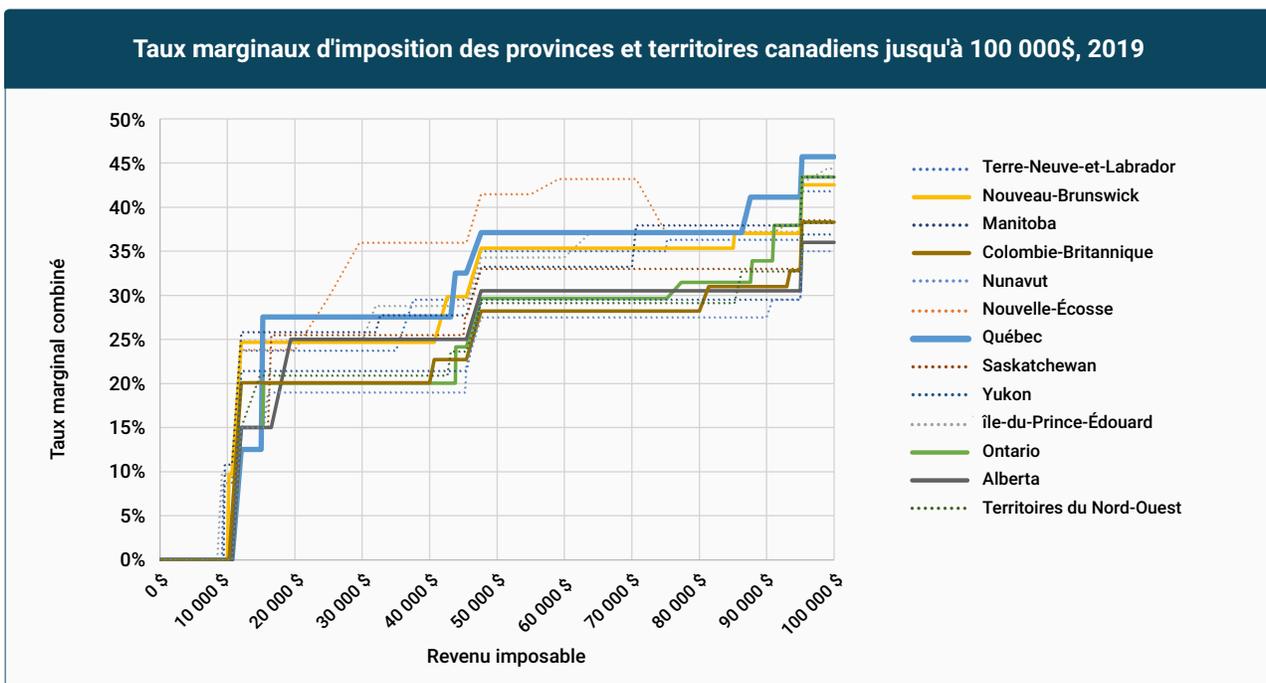
Afin d'offrir l'aperçu le plus complet aux responsables gouvernementaux, nous avons calculé la remise directe estimée associée à chacune de ces mesures. Cette remise directe correspond à l'argent laissé dans les poches des contribuables par les changements législatifs proposés.

**Remise directe totale estimée provenant des changements législatifs proposés : 3,875 milliards de dollars.**

## 1.1 – Diminuer le taux marginal d'imposition des deux premières tranches de revenu

Le système d'impôt québécois se veut être un impôt progressiste, chargeant un niveau d'impôt peu élevé chez les contribuables à faible revenu, et un niveau élevé chez les contribuables financièrement aisés. Telle en est l'intention du moins. Lorsqu'on compare les taux marginaux québécois à ceux des autres provinces, il est clair que les taux commencent haut, et ne font que monter. Lorsqu'on le compare aux autres provinces canadiennes majeures, ainsi qu'à ses voisins, cela devient encore plus évident.

Ces taux d'imposition élevés dès le premier pallier de revenu imposable font une ponction importante sur les revenus des



familles québécoises. Par exemple, pour un couple québécois où les deux conjoints gagnent le revenu d'emploi moyen québécois, soit près de 50 000\$ chacun<sup>1</sup>, les gouvernements provinciaux et fédéraux récolteront un peu plus de 20 750\$ en impôts. Sur cette facture, c'est le gouvernement du Québec qui conserve la part du lion, soit un peu plus de 11 000\$.

Le même couple, dans l'Ontario voisine, n'aurait qu'un peu plus de 15 500\$ d'impôt à payer, avec une somme de près de 4 000\$ s'en allant dans les coffres du gouvernement provincial. Lorsque l'on ajuste pour l'abattement pour le Québec, cette somme atteint près de 6 000\$. La différence dans les poches des familles québécoises est considérable.

Le premier ministre a fait campagne sous le thème de « remettre de l'argent dans les poches des Québécois. » Nous croyons fermement que ce thème est le mieux servi non pas en prenant de l'argent dans les poches des Québécois et Québécoises pour le leur remettre ensuite, mais plutôt en prenant moins d'argent dans leurs poches.

Les deux premiers taux paliers d'imposition, respectivement à 15% et 20% du revenu des contribuables, sont des candidats idéaux afin de s'assurer que le plus grand nombre de Québécois et Québécoises possible puissent profiter de ces réductions fiscales.

Afin de ramener la ponction fiscale des premiers paliers d'imposition vers le milieu du peloton canadien, nous recommandons d'abaisser le premier palier d'imposition à 12%, pour les revenus inférieurs à 43 790\$, et d'abaisser le second palier d'imposition à 18%, pour les revenus inférieurs à 87 575\$. Toujours selon le même ménage type, soit un couple de deux individus gagnant chacun 50 000\$ par année, cela permettrait de réduire leur ponction fiscale de près de 2 000\$. C'est une épargne considérable qui permettrait aux Québécois et Québécoises de réduire leur endettement, ou de se payer un petit luxe bien mérité de temps à autres.

**Remise directe estimée : 3,5 milliards de dollars**

## 1.2 – Mettre fin à l'application de la TVQ sur les taxes spécifiques

Lorsque les Québécois et Québécoises achètent des produits et services soumis à une taxe spécifique, tels l'alcool et les carburants, ils se trouvent dans une situation où ils paient une taxe de vente sur le montant de taxe inclus dans le prix de leurs produits. Cela crée une situation connue comme une « taxe sur la taxe, » où l'imposition initiale est à nouveau imposée.

Cette taxe sur la taxe contrevient au principe même de la taxe à la consommation, où ce n'est plus que le produit ou service consommé qui est taxé, mais bien la ponction fiscale initiale effectuée. Chaque année, ce phénomène coûte des centaines de millions de dollars aux Québécois et Québécoises, et ce peu importe leur niveau de revenu.

En mettant fin à l'application de la taxe de vente du Québec sur les taxes spécifiques, le gouvernement pourrait rectifier cette situation et remettre un peu plus de 375 millions de dollars<sup>2</sup> directement dans les poches des Québécois et Québécoises, sur une base annuelle.

**Remise directe estimée : 375 millions de dollars**

## 1.3 – Mettre fin à la pratique de calculer le prix minimum estimé de l'essence

Chaque semaine, la Régie de l'énergie calcule ce qu'elle appelle le « prix minimum estimé » des produits pétroliers. Ce prix minimum est la meilleure estimation d'un groupe de bureaucrates, quant au prix de détail minimal auquel un détaillant devrait vendre ses produits pétroliers afin d'être rentable.

Par le fait que ces bureaucrates ne sont pas directement engagés dans le commerce de produits pétroliers, ceux-ci souffrent du problème d'information en économie, où quelle que soit la quantité d'information envoyée à une entité

<sup>1</sup> [http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/population-active-chomage/mrc/remun\\_mrc.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/population-active-chomage/mrc/remun_mrc.htm)

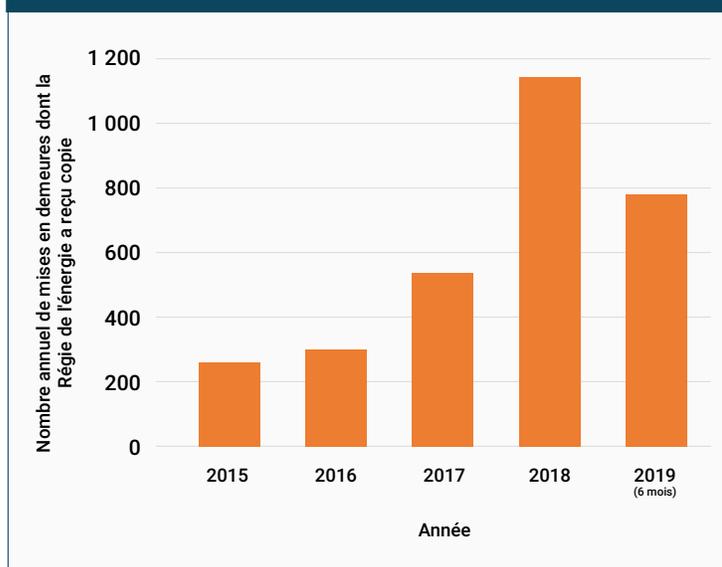
<sup>2</sup> Ce calcul est basé sur le revenu collecté à l'aide de taxes spécifiques pour la dernière année disponible, tel qu'établi dans les comptes publics du Québec. [http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Comptespublics/fr/CPTFR\\_vol1-2018-2019.pdf](http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Comptespublics/fr/CPTFR_vol1-2018-2019.pdf)

régulateur centralisée, celle-ci est imparfaite par rapport à l'information dont disposent les acheteurs et vendeurs actifs dans le marché.

Bien que la Régie de l'énergie, tel qu'elle tient à le préciser, n'est pas responsable de faire respecter le prix minimum qu'elle calcule, elle se rend complice d'un mécanisme empêchant les clients québécois de bénéficier des meilleurs prix possibles pour leurs produits pétroliers, le prix minimum estimé étant utilisé par les stations-services pour mettre en demeure leurs concurrents vendant leur essence à un prix jugé comme étant trop abordable.

Au cours de l'année 2018 seulement, ce sont 1 141 de ces mises en demeure<sup>3</sup> qui ont été envoyées à des propriétaires d'essenceries pour avoir commis comme seul « crime » le fait d'avoir vendu de l'essence abordable. Pour les six premiers mois de l'année 2019 seulement, ce sont 781 de ces mises en demeure qui ont été envoyées, laissant présager que l'année 2019 ne sera pas mieux.

### Nombre annuel de mises en demeure dont la Régie de l'énergie a reçu copie – 2015-2019



Bien que la résolution de ces mises en demeure soit inconnue, il est raisonnable de penser qu'une part importante de celles-ci se sont résolues par une hausse du prix de vente, au détriment des consommateurs, des citoyens. La logique utilisée pour justifier cette mesure est qu'elle protège le marché par une guerre de prix visant, dans une première phase, à faire fermer la compétition, et dans une deuxième à faire monter les prix. Cette justification ne résiste ni à une analyse théorique de l'effet des guerres de prix dans un marché, ni à l'épreuve des faits dans les juridictions non soumises à des politiques de prix minimum.

D'un point de vue de théorie économique, l'augmentation de prix suivant la fermeture de concurrents provoque ce que l'on appelle un profit anormal dans le marché. Qu'il s'agisse d'un monopole non-légitimé ou d'une situation d'oligopole, dans un marché tel celui du détail de produits pétroliers, où les barrières à l'entrée sont limitées, un profit anormal attire la compétition, faisant redescendre le niveau de profit anormal à un niveau de profit normal. Ultimement, ceci signifie que toute compagnie s'engageant dans une guerre de prix ayant pour objectif d'obtenir une situation de monopole ou d'oligopole visant une augmentation subséquente des prix doit continuer sa guerre de prix de manière constante afin d'éliminer la nouvelle compétition au fur et à mesure qu'elle entre dans le marché, rendant la guerre de prix plus coûteuse que les moments limités où la ou les firmes peuvent faire un profit anormal.

D'un point de vue factuel, plusieurs provinces canadiennes, telles l'Ontario, l'Alberta et la Saskatchewan, n'ont aucune politique de prix minimum. Les différences de prix pré-taxes<sup>4</sup> entre le Québec et ces provinces sont insignifiantes, et généralement expliquées par les frais de distribution, la proximité des raffineries et les frais de transport. L'absence de législation empêchant les guerres de prix n'a pas provoqué d'augmentation des prix pour les consommateurs.

Au Québec, ce que la législation fait ultimement est d'augmenter les marges des essenceries, au détriment des consommateurs québécois. Ce genre de politique aidant

<sup>3</sup> [http://www.regie-energie.qc.ca/documents/autres/rapport169\\_juillet2019.pdf](http://www.regie-energie.qc.ca/documents/autres/rapport169_juillet2019.pdf)

<sup>4</sup> [https://charting.kentgroupitd.com/WPPS\\_Public/DPPS\\_Public.htm](https://charting.kentgroupitd.com/WPPS_Public/DPPS_Public.htm)

l'industrie au détriment de ses consommateurs est néfaste, et ne devrait pas obtenir le moindre sou de la part des contribuables. Se débarrasser d'une telle politique est non seulement populaire, mais aurait un impact positif pour les portefeuilles des contribuables québécois, sans avoir de pertes de revenus élevées au gouvernement.

Selon nos estimations, la remise fiscale directe serait inférieure à 10 millions de dollars et serait provoquée par une diminution marginale de la taxe de vente collectée sur l'essence en rendant possible certaines baisses de prix ponctuelles et ciblées.

### **Remise directe estimée : <10M\$**

## **1.4 – S'opposer à la création d'une nouvelle taxe kilométrique**

Dans le cadre du Chantier sur le financement de la mobilité, le gouvernement du Québec a demandé à de nombreux acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux de lui offrir des pistes de financement de la mobilité au Québec. Certains groupes ont proposé l'instauration d'une taxe kilométrique,<sup>5</sup> calculée soit à l'aide d'un système de caméras installées sur les routes du Québec, ou d'un système de transpondeurs installés sur les automobiles québécoises.<sup>6</sup>

L'infrastructure nécessaire pour la mise en place d'une telle taxe crée une importante crainte quant à la protection de la vie privée des Québécois et Québécoises. Une telle taxe nécessiterait la mise en place d'une base de données gouvernementale comptabilisant l'ensemble des déplacements effectués par la population au cours d'une année. Les risques de dérapages liés à la mise en place d'un tel système sont à la fois internes au gouvernement, et externes avec les risques de fuites.

Les fuites de données ont fait couler énormément d'encre au Québec l'été dernier. Qu'il s'agisse de Desjardins, Capital One,

ou encore de Revenu Québec, il est clair que les données des Québécois et Québécoises sont à risque de fuite, et une telle base de données n'est pas à l'abri de ces risques.

L'autre crainte que les Québécois et Québécoises ont quant à cette taxe, est qu'elle vienne s'ajouter à leur fardeau fiscal déjà élevé. Maintes juridictions ont parlé précédemment de remplacement fiscal ou de taxes à revenu neutre afin de faire passer la création d'une nouvelle taxe. Trop souvent, malheureusement, ces affirmations se sont avérées être des paroles en l'air et les contribuables en ont payé le prix.

Avant d'explorer l'idée de créer une nouvelle taxe, il est essentiel de se demander si le Québec a encore besoin de cette source de revenus. La taxe sur les carburants, communément appelée taxe sur l'essence, a rapporté 2,2 milliards de dollars<sup>7</sup> au gouvernement au cours de l'année fiscale 2018-2019. Au cours de cette même année, le gouvernement du Québec a enregistré un surplus d'un peu moins de 8,3 milliards de dollars.<sup>8</sup> Considérant l'ampleur du surplus, il est adéquat de se questionner quant à la nécessité de cette nouvelle taxe.

Bien que nous comprenions l'idée derrière cette taxe, voulant que les conducteurs d'automobiles électriques paient, eux-aussi, pour leur utilisation du réseau routier, nous nous questionnons quant au mérite de la création d'une nouvelle taxe. Avant de demander une contribution aux conducteurs d'automobiles électriques, il serait préférable de diminuer la subvention accordée à leurs conducteurs, dont la part du gouvernement provincial s'élève actuellement à 8 000\$.<sup>9</sup>

Considérant les risques quant à la vie privée, la crainte d'une ponction fiscale additionnelle et le questionnement quant à la nécessité d'une nouvelle taxe, il est compréhensible qu'une telle mesure soit impopulaire auprès de la population québécoise. Nous recommandons donc au gouvernement de se positionner contre cette nouvelle taxe.

### **Épargne annuelle estimée : N/A**

<sup>5</sup> <https://www.lapresse.ca/actualites/201911/04/01-5248348-une-taxe-kilometrique-pour-la-survie-du-reseau-de-transport.php>

<sup>6</sup> <https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/201911/10/01-5249217-taxer-les-kilometres-plutot-que-lessence.php>

<sup>7</sup> [http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Comptespublics/fr/CPTFR\\_vol1-2018-2019.pdf](http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Comptespublics/fr/CPTFR_vol1-2018-2019.pdf)

<sup>8</sup> [http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Comptespublics/fr/CPTFR\\_vol1-2018-2019.pdf](http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Comptespublics/fr/CPTFR_vol1-2018-2019.pdf)

<sup>9</sup> <https://vehiculeselectriques.gouv.qc.ca/rabais/ve-neuf/programme-rabais-vehicule-neuf.asp>

## 2 – Moins de gaspillage

Avec un budget de dépenses dépassant les dix-mille-dollars<sup>10</sup> par homme, femme et enfants résidant au Québec, il est clair que le gouvernement du Québec souffre toujours d'un problème de dépenses. La taille de la fonction publique québécoise continue de croître à un rythme effréné, alors que ses syndicats, toujours plus combatifs, continuent de réclamer une plus grande part de la tarte fiscale, aux dépens des intérêts des citoyens.

Le résultat est une administration publique éléphanter, sclérosée, sans mission claire, qui continue à croître pour la simple raison qu'elle doit supporter sa croissance. Pendant ce temps, la qualité des services aux citoyens continue de diminuer à un rythme similaire à celui auquel leurs coûts croissent.

Comme toute organisation de taille similaire, le gouvernement du Québec est victime de ce qui est communément appelé un phénomène de déséconomie d'échelle, où les économies marginales générées par sa croissance sont inférieures aux coûts qui y sont associés.

Afin de limiter l'impact de ce phénomène, et s'assurer que les contribuables québécois en ont davantage pour leur argent, nous recommandons au gouvernement d'adopter les trois mesures suivantes.

**Épargne annuelle estimée : 3,32G\$**

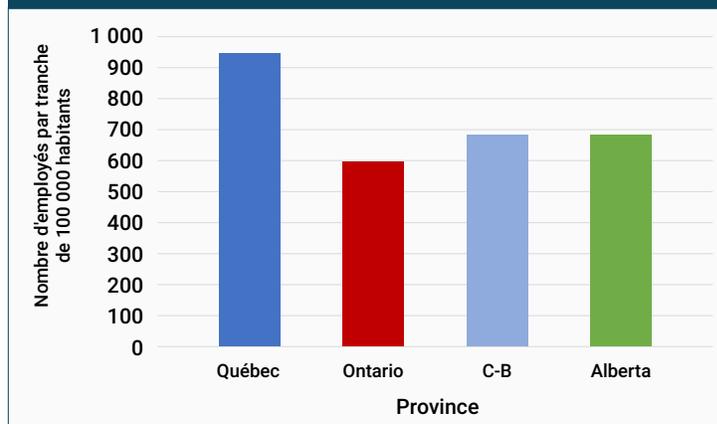
### 2.1 – Ramener la taille de l'appareil administratif Québécois à un niveau raisonnable

Malgré les efforts de rationalisation des dernières années, la fonction publique québécoise demeure l'une des plus grosses au pays. Le rapport MacKinnon,<sup>11</sup> déposé un peu plus tôt cette année en Alberta, a offert un portrait troublant

de la bureaucratie québécoise. Lorsque comparé aux autres provinces les plus peuplées (Ontario, Colombie-Britannique et Alberta), l'appareil administratif québécois est le plus gros au pays. Cet appareil administratif ne donne aucun service aux citoyens.

Pour chaque tranche de 100 000 citoyens vivant au Québec,<sup>12</sup> il y a environ 939 employés administratifs gouvernementaux.<sup>13</sup> En moyenne, les trois autres provinces les plus peuplées ont 653 employés administratifs gouvernementaux par tranche de 100 000 habitants. Si l'appareil administratif gouvernemental québécois avait une taille similaire à celui des autres provinces les plus peuplées, il compterait un peu moins de 55 000 employés, soit 24 000 employés de moins qu'il ne compte aujourd'hui.

**Nombre d'employés des appareils administratifs provinciaux par tranche de 100 000 habitants, 2018**



En ramenant la taille de l'appareil administratif québécois à la moyenne des autres provinces peuplées, les contribuables pourraient épargner environ 1,5 milliards de dollars par année.<sup>14</sup> Nous reconnaissons que le processus prendra plus d'un an. Pour les besoins de ce mémoire pré-budgétaire, nous avons assumé que dix pourcent de l'épargne serait effectuée dès l'année un.

**Épargne annuelle estimée à l'année 1 : 150M\$**  
**Épargne annuelle estimée à terme : 1,5G\$**

<sup>10</sup> [https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/budget\\_depenses/19-20/fr/3-Credits\\_ministeres\\_organismes.pdf](https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/budget_depenses/19-20/fr/3-Credits_ministeres_organismes.pdf)

<sup>11</sup> <https://open.alberta.ca/dataset/081ba74d-95c8-43ab-9097-cef17a9fb59c/resource/257f040a-2645-49e7-b40b-462e4b5c059c/download/blue-ribbon-panel-report.pdf>

<sup>12</sup> <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/en/cv.action?pid=1710000501>

<sup>13</sup> <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=1410020201>

<sup>14</sup> <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/remuneration-salaries-2018.pdf>

## 2.2 – Rétablir un environnement compétitif sain en éliminant les subventions aux entreprises

L'un des aspects clés d'une économie de marché est la libre concurrence entre les entreprises. C'est ainsi que les entreprises répondant le mieux aux besoins du marché peuvent assurer leur croissance, et que celles résistant au changement se voient contraintes de changer afin de mieux satisfaire leur clientèle.

L'implication gouvernementale provenant de subventions, qu'elles soient directes ou indirectes, vient changer la donne. Qu'elle réponde mieux aux besoins du marché ou non, une entreprise non-subventionnée se retrouve dans une position désavantagée par rapport à ses rivales subventionnées.

L'implication du gouvernement du Québec dans le capital de risque via des bras financiers gouvernementaux tels Investissement Québec, ou ses politiques favorisant certains secteurs au détriment d'autres n'ont pas qu'un impact néfaste sur les entrepreneurs non-subventionnés, mais aussi sur les contribuables en général.

Les échecs publics des investissements gouvernementaux tels la Gaspésia, Ciment McInnis et Stornoway représentent autant de centaines de millions de dollars envolés des poches des contribuables québécois.

Certains diront que ces échecs étaient causés par l'administration en place, cependant il n'en est rien. Ces échecs sont expliqués notamment par l'impact néfaste de la multiplication des missions gouvernementales sur la capacité de réalisation des objectifs de chaque mission. Une organisation s'épivardant dans trop de missions perd les avantages liés à la spécialisation de ses gestionnaires et administrateurs.

L'autre caractéristique des organisations gouvernementales expliquant ces échecs est le manque d'imputabilité des

fonctionnaires quant aux pertes provenant d'investissements néfastes. L'opacité des ententes de subventions convenues entre Investissement Québec et les entreprises subventionnées, et l'absence de suivi<sup>15</sup> d'Investissement Québec quant à ses objectifs organisationnels, tel le soutien à la création d'emploi et l'efficacité de ses subventions, crée une culture de complaisance où chaque dépense est perçue comme un investissement, et où les fonctionnaires se croient infaillibles.

Sur une base annuelle, un estimé conservateur établi que les contribuables québécois paient 3,1 milliards<sup>16 17</sup> de dollars sous diverses formes de soutien aux entreprises. Celles-ci peuvent prendre la forme de subventions directes, prêts à taux avantageux, crédits d'impôt ciblés et autres interventions créant une disparité entre les entreprises d'un même secteur ou divers secteurs économiques compétitionnant pour l'accès au même bassin de main d'œuvre.

**Épargne annuelle estimée : 3,180G\$**

## 2.3 – Protéger les contribuables contre les aléas du marché en négociant des pensions à cotisation déterminée pour les employés gouvernementaux

Alors que le secteur privé a transitionné vers des fonds de pensions à cotisation déterminées<sup>18</sup>, les gouvernements continuent de prendre des risques avec l'argent des contribuables en préservant les modèles de pension à bénéfices déterminés pour leurs employés. Ce type de pension représente un risque énorme car les bénéficiaires sont assurés, et ce peu importe le rendement obtenu par le fonds de gestion. Ultimement, le risque se voit être transféré aux contribuables.

Quelles que soient les raisons, il est temps d'arrêter de faire de tels paris où les employés de l'état gardent les gains, alors que les contribuables essuient les pertes. Implanter un régime de pension à cotisation déterminée pour les employés

<sup>15</sup> <https://journalmetro.com/actualites/national/2381288/investissement-quebec-un-organisme-denonce-le-manque-de-suivi-en-creation-demplois/>

<sup>16</sup> [http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Comptespublics/fr/CPTFR\\_vol2-2018-2019.pdf](http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Comptespublics/fr/CPTFR_vol2-2018-2019.pdf)

<sup>17</sup> [http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Comptespublics/fr/CPTFR\\_vol1-2018-2019.pdf](http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Comptespublics/fr/CPTFR_vol1-2018-2019.pdf)

<sup>18</sup> <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/180627/t002e-eng.htm>

gouvernementaux permettrait de mettre fin à cette situation et d'assurer que les régimes de retraites des employés gouvernementaux demeurent soutenables sur le long terme.

Un régime à cotisation déterminée a un fonctionnement similaire à un REÉR. Les employés y contribuent un certain montant, leur employeur y contribue un certain montant, et les revenus de retraite sont déterminés en fonction des cotisations et des revenus de placement réalisés sur celles-ci, au lieu d'être calculés en fonction d'une prévision des rendements. Un tel régime serait plus équitable car il cancelerait le risque pour les contribuables.

Nous reconnaissons qu'il est ardu de modifier les régimes de pension auxquels les employés ont déjà cotisé. Il est cependant possible d'instaurer un nouveau régime pour tous les nouveaux employés, tel que le gouvernement l'a fait avec l'ancien Régime de retraite des enseignants en 1973<sup>19</sup>. En modifiant le type de régime de retraite des employés de l'état, le gouvernement protégerait les prochaines générations de contribuables contre les risques associés aux pensions.

**Épargne estimée : N/A**

<sup>19</sup> [http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Comptespublics/fr/CPTFR\\_vol1-2018-2019.pdf](http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Comptespublics/fr/CPTFR_vol1-2018-2019.pdf)

## 3 – Plus d'imputabilité

La transparence et la reddition de compte sont deux concepts cruciaux afin d'assurer une gouvernance responsable. Au lieu que la divulgation d'information soit une exception, celle-ci devrait être la règle. La transparence a le double avantage de permettre la connaissance des cas de gaspillage et d'aider à la prévention de celui-ci.

Les trois mesures suivantes ne régleront pas l'ensemble du problème d'imputabilité au sein de l'appareil bureaucratique québécois, cependant elles offrent une piste claire pour régler certains des problèmes les plus criants en termes de transparence et de reddition de compte.

Nous estimons que le coût total pour l'implantation desdites mesures sera minimal.

### 3.1 – Implanter une liste de la transparence salariale

Un principe que nous affectionnons particulièrement, est celui voulant que si les Québécois doivent payer pour quelques choses, ils sont en droit de savoir ce pour quoi ils paient. Aujourd'hui, il y a au-delà de 45 000 employés d'organismes gouvernementaux québécois<sup>20</sup> qui gagnent un salaire supérieur à 100 000\$ par année. Ces employés travaillent aussi bien pour le gouvernement du Québec et Hydro-Québec, que pour nos Commissions scolaires et nos villes.

La législation actuelle au Québec permet aux contribuables de connaître les salaires des hauts gestionnaires du gouvernement. C'est un début, cependant les hauts salaires ne sont pas limités qu'aux gestionnaires. Nous proposons d'étendre la transparence en instaurant une *liste de la transparence salariale*, qui permettrait à l'ensemble des

Québécois de connaître le nombre de hauts salariés (100 000\$ et plus) à l'emploi des gouvernements, ainsi que leurs fonctions, de façon à pouvoir eux-mêmes juger s'ils en ont pour leur argent ou non.

Une telle liste n'est pas inédite. En effet, l'Ontario et l'Alberta en compilent une depuis déjà plusieurs années, notant l'ensemble des employés gagnant plus de 100 000\$ par année. En Saskatchewan, une telle liste existe, mais pour tous les employés gagnant plus de 50 000\$ par année. Si les contribuables des autres provinces sont en droit d'avoir ces informations sur les dépenses de leurs fonctions publiques respectives, nous ne voyons pas d'argument valable pour lequel les contribuables québécois ne devraient pas avoir accès à une liste similaire.

### 3.2 – Implanter un mécanisme de divulgation proactive des dépenses des élus

En matière de transparence dans les dépenses des élus, le Québec est l'un des cancrs au pays. En Colombie-Britannique<sup>21</sup>, en Ontario<sup>22</sup> et en Alberta<sup>23</sup>, les contribuables ont accès aux rapports de dépenses de leurs élus, ainsi qu'à des copies numérisées de leurs reçus. À Terre-Neuve<sup>24</sup>, à l'Île-du-Prince-Édouard<sup>25</sup> et en Nouvelle-Écosse<sup>26</sup>, les citoyens ont accès aux rapports de dépenses détaillés.

Au Québec, en revanche, les Québécois n'ont pas accès aux rapports de dépenses de leurs élus, ou encore aux factures soumises par ceux-ci et celles-ci. Comme nous avons pu l'observer suite aux révélations du Bureau d'enquête du Journal de Montréal<sup>27 28</sup>, ce manque de transparence coûte

<sup>20</sup> Calcul de l'auteur; résultat de plus de 2 000 demandes d'accès aux documents

<sup>21</sup> <https://www.leg.bc.ca/documents-data/members-disclosure-reports-and-receipts>

<sup>22</sup> <https://www.ola.org/en/members/expense-disclosure/list>

<sup>23</sup> [https://www.assembly.ab.ca/net/index.aspx?p=edr\\_home](https://www.assembly.ab.ca/net/index.aspx?p=edr_home)

<sup>24</sup> <https://www.assembly.nl.ca/Members/Expenses/default.aspx>

<sup>25</sup> <http://www.assembly.pe.ca/expensedisclosures>

<sup>26</sup> <https://nslegislature.ca/members/governance-and-accountability/expenses>

<sup>27</sup> <https://www.journaldequebec.com/2018/04/23/aura-de-mystere-autour-des-depenses>

<sup>28</sup> <https://www.journaldequebec.com/2018/06/13/homards-et-vin-jacques-chagnon-ne-regardait-pas-la-facture>

cher aux Québécois, avec un certain ex-député se payant régulièrement des repas au homard avec l'argent des contribuables.

De tels scandales contribuent à miner davantage la confiance des Québécois envers leurs élus, car ils confirment certains préjugés. En publiant les rapports de dépenses et les factures des élus, le gouvernement pourrait à la fois inciter les élus à faire preuve de plus de retenue dans leurs dépenses, aider les journalistes dans leur travail, et aider à redonner confiance à la population envers ses élus.

### 3.3 – Soumettre les entreprises et organismes obtenant des subventions à la loi sur l'accès aux documents

Chaque année, le gouvernement du Québec accorde des milliards de dollars en subventions, prêts et autres formes d'aide ciblées pour certaines entreprises et organismes. Cet aide, cet argent, provient directement des poches des contribuables. Malheureusement, bien que ceux-ci sont responsables du financement, les Québécois et Québécoises n'ont pas accès aux ententes, aux conditions ou encore à une évaluation des résultats individuels de chacune de ces tentatives d'aide.

Cet automne, la Ville de Montréal est devenue la première juridiction au pays à ajouter l'accès aux documents comme condition à l'accès de certaines subventions.<sup>29</sup> Bien que la législation Montréalaise soit fortement limitée dans son application, elle offre un cadre duquel peuvent s'inspirer d'autres gouvernements à travers le pays. En ajoutant un critère de transparence aux subventions, le gouvernement rappellerait aux organismes et entreprises subventionnées que ces subventions sont un privilège, et non un droit.

Soumettre les organismes et entreprises récipiendaires de subventions à la Loi sur l'accès aux documents permettrait aussi de restaurer la confiance des contribuables envers la classe politique et certains fleurons québécois, tout en aidant les journalistes et groupes de citoyens à lutter contre le gaspillage de fonds publics.

<sup>29</sup> <https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/201810/17/01-5200631-montreal-coupera-les-vivres-aux-obnl-opaques.php>